

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694**

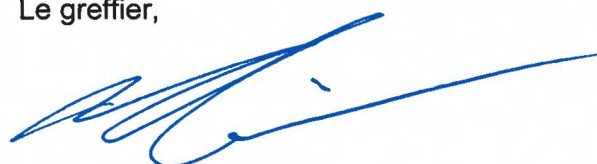
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement à caractère provisoire afin d'interdire, pour une période n'excédant pas deux ans, des interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égouts des bassins sanitaires Prud'homme, George, Beauchesne, Franklin, Des pins, Windsor et Félix, conformément aux articles 29,30 et 31 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

1. Lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 14 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a donné avis de motion et déposé le projet de règlement numéro 694 intitulé :
« Règlement à caractère provisoire visant à interdire tout travaux ou utilisation d'un immeuble susceptible de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout local des bassins desservis par la station de pompage Félix »
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le **5 mai 2026, à 19 h**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville.
3. En résumé, ce règlement a pour objet d'interdire, sous certaines réserves, la délivrance de tout permis ou certificat pendant la période d'application du règlement visant toute intervention consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsque celle-ci serait susceptible de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout sanitaire ou unitaire local. Les travaux visés peuvent être des travaux de construction de nouveaux bâtiments principaux, d'agrandissement de bâtiments existants ou d'ajout de logements.
4. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Pour toute information concernant ce projet de règlement, veuillez communiquer avec le bureau du greffier par téléphone au 450 470-3130 ou par courriel au greffe@repentigny.ca.
6. Le projet de règlement vise le territoire illustré à l'annexe ci-jointe.

Donné à Repentigny, ce 23^e jour du mois d'avril 2026.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA

